



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL **2023 - 038**

Nombre de membres			L'an deux mil vingt-trois, lundi six novembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
En exercice	Présents	Nombres de suffrages exprimés	
<b>15</b>	<b>11</b>	Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., ARMIEL M., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N., Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., KRAL A., Représentées : Mme STRAZEL A. représentée par M. BONNARD F., Mme MEYER D. représentée par Mme DELAPORTE L.
Date de la convocation : 31 octobre 2023			Absent non excusé : M. NOÉ B.
Date d'affichage : 31 octobre 2023			Absent excusé : Mme WALBRECQ J., ----- Secrétaire de séance : M. ARMIEL M.

**N° 2023-038** ▫ **Vente terrain OISE HABITAT - engagement de la commune pour le rachat des deux sentes piétonnes**

Vu la promesse de vente concernant l'achat par OISE HABITAT du lot N°21, cadastré section ZN N°307 en date du 24 février 2023, d'une surface totale de 4531 M2,

Considérant que la promesse de vente est soumise à la condition suspensive que le conseil municipal délibère en faveur d'une reprise de la sente piétonne et du chemin moyennant l'euro symbolique, suivant le plan établi par le géomètre et mentionnant la surface à rétrocéder à la commune.

M. le Maire présente le plan établi par le géomètre relevant que :

- La sente piétonne fait 150 M2,
- Le chemin (longeant la parcelle N°295) fait 235 M2,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

→ Accepte la reprise de la sente piétonne et chemin moyennant l'euro symbolique, comme stipulé sur la promesse de vente,

→ Précise que cette reprise sera effectuée quand l'opération de construction sera achevée,

→ Précise que la sente piétonne et le chemin seront repris divisés et bornés,

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,

À La Neuville-Roy, le 6 novembre 2023

Le Maire, Thierry MICHEL